

--Mr. Gr.--
Résidence du Ruanda
territoire de Kibungu

Kibungu, le 27 juillet 1956.-

OBJET:

N° 2044 / T.P.-/N.-

Comptage véhicules
Votre 62/5138/2216
du 9.6.1956.-



TP 1/02

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi à USUMBURA.-

Sous le Couvert de Monsieur le Résident
du Ruanda à KIGALI.-

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

En exécution de votre lettre n° 62/5138/2216 du
9.6.1956, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe, trois
formulaires "Recensement de la circulation".

Le comptage a été effectué par deux commis sous
statut assisté de sous-chefs. Le poste de comptage a été contrôlé
par mes soins. Les résultats obtenus correspondent à la réalité.
Toutefois les journées choisies, lundi, mardi et mercredi sont
généralement des journées à faible trafic. Le samedi et le diman-
che, la circulation est généralement plus intense.

J'évalue le trafic moyen au rond-point de Kayonza pen-
dant la saison café à 80 véhicules par jour, et à 70 véhicules
en dehors de cette saison.

Pour l'Administrateur de Territoire en congé,
L'Administrateur Territorial Assistant.,
NAEGELS. J.,

RUANDA-URUNDI GEBIED

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

(1) N° 62/ 05138 / 2216

TRANSMIS COPIE pour information à :

- Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.
- Monsieur le Résident de l'Urundi à KITEGA.
- Monsieur le Directeur du Plan Décennal à USUMBURA.

Réf. n° :

Annexe : **Formulaire**
Bijlage :Objet :
Voorwerp :

AT

Doc. 20-62-39

1425 / TP
16/6/56

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

KIGALI	BIUMBA	RUYIGI
NYANZA	KIBUYE	RUTANA
ASTRIDA	SHANGUGU	MUHINGA
KISENYI	KITEGA	NGOZI
RUHENGARI	USUMBURA	BURURI
KIBUNGU	MURAMVYA	BUBANZA

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'un comptage général de tous les véhicules circulant sur les routes RIC du Ruanda-Urundi devra s'effectuer les 16, 17 et 18 juillet prochain.

Le début des opérations est fixé à la date du 16 juillet à 6 heures du matin; elles s'achèveront le 19 juillet à 6 heures du matin; soit pendant 72 heures.

Les dates et les horaires doivent être rigoureusement respectés

Il faudra évidemment faire appel à la collaboration du personnel auxiliaire (cleres, moniteurs ou sous chefs) de votre territoire. Le tableau ci-annexé vous indique le nombre de collaborateurs à prévoir ainsi que les endroits où ils devront se placer.

Il vous est permis d'augmenter le nombre de points où le dénombrement des véhicules doit être effectué si vous estimez qu'une telle augmentation améliorera les résultats d'ensemble dans votre territoire.

.../...

J'insiste sur le fait que les préposés n'ont à tenir compte que des véhicules venant de telle direction (voir tableau annexé); au passage d'un véhicule ils doivent marquer un trait oblique (/) dans l'une des 4 cases correspondantes de la feuille.

J'insiste également pour qu'un contrôle très sévère soit exercé, surtout la nuit, sur les membres auxiliaires de votre personnel qui seront chargés de l'opération.

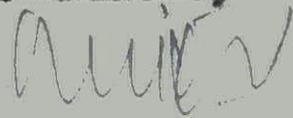
En remettant aux intéressés les formulaires qu'ils devront utiliser, vous voudrez bien leur faire part des instructions décrites ci-avant.

Je vous saurais gré de me transmettre vers le 31 juillet 1956 tous les formulaires dûment complétés.

Vous voudrez y apporter :

- 1°) Vos remarques au sujet des résultats obtenus et spécialement sur la façon dont le comptage a été fait.
- 2°) Les variations saisonnières de trafic que vous prévoyez et en donner si possible une estimation.

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,
GOUVERNEUR DU RWANDA-URUNDI,
LE COMMISSAIRE PROVINCIAL,
M. WILLAERT.,



TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

Poste n° 35 : Kayonza

a) venant de Kibungu —

b) " de Gorora —

c) " de Kigali —

N° 62/05138/2216.-

OBJET:

Dos.20-62-39.-

- TRANSMIS COPIE pour information à :
- Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.
 - Monsieur le Résident de l'Urundi à KITEGA.
 - Monsieur le Directeur du Plan Décennal à USUMBURA.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

KIGALI	BIUMBA	RUYIGI
NYANZA	KIBUYE	RUTANA
ASTRIDA	SHANGUGU	MUHINGA
KISENYI	KITEGA	NGOZI
RUHENGARI	USUMBURA	BURURI
KIBUNGU	MURAMVYA	BUBANZA

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'un comptage général de tous les véhicules circulant sur les routes RIG du Ruanda-Urundi devra s'effectuer les 16, 17 et 18 juillet prochain.

M Le début des opérations est fixé à la date du 16 juillet à 6 heures du matin; elles s'achèveront le 19 juillet à 6 heures du matin; soit pendant 72 heures.-

Les dates et les horaires doivent être rigoureusement respectés.

Il faudra évidemment faire appel à la collaboration du personnel auxiliaire (clercs, moniteurs ou sous-chef de votre territoire. Le tableau ci-annexé vous indique le nombre de collaborateurs à prévoir ainsi que les endroits où ils devront se placer.

Il vous est permis d'augmenter le nombre de points où le dénombrement des véhicules doit être effectué si vous estimez qu'une telle augmentation améliorera les résultats d'ensemble dans votre territoire.

J'insiste sur le fait que les préposés n'ont à tenir compte que des véhicules venant de telle direction (voir tableau annexé); au passage d'un véhicule ils doivent marquer un trait oblique (/) dans l'une des 4 cases correspondantes de la feuille.

J'insiste également pour qu'un contrôle très sévère soit exercé, surtout la nuit, sur les membres auxiliaires de votre personnel qui seront chargés de l'opération.

.../...

En remettant aux intéressés les formulaires qu'ils devront utiliser, vous voudrez bien leur faire part des instructions décrites ci-avant.

Je vous saurais gré de me transmettre vers le 31 juillet 1956 tous les formulaires dûment complétés.-

Vous voudrez y apporter:

- 1°) Vos remarques au sujet des résultats obtenus et spécialement sur la façon dont le comptage a été fait.
- 2°) Les variations saisonnières de trafic que vous prévoyez et en donner si possible une estimation.-

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,
LE COMMISSAIRE PROVINCIAL,

M. WILLAERT.,

sé/ M. WILLAERT.-

Kibungu, le 20 juin 1956.-

/R.O./

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

N° 1681 / T.P. / N.-

OBJET:

Comptage de véhicules.-

NOTE DE SERVICE

A Monsieur le Commis MUBUMBYI Barnabé
 NAGAHIGI Paul

Monsieur le Commis,

En dates des 16, 17 et 18 juillet 1956, il sera procédé à Kayonza au comptage de véhicules utilisant les routes d'intérêt général. Je joins une copie de la lettre d'instruction n° 62/05138/2216 du 9 juin 1956, où vous trouverez une explication détaillée relative à ce comptage.-

Le début des opérations est fixé à la date du 16 juillet à 6 heures du matin - elles s'achèveront le 19 juillet à 6 heures du matin; soit pendant 72 heures.-

Le contrôle nécessitant une présence permanente, il y a lieu de vous faire aider par certains sous-chefs qui seront avertis par mes soins.-

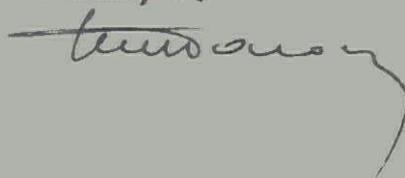
J'établis les périodes de surveillance comme suit:

- a) Journée du 16 juillet 1956:
- | | |
|-----------------|-----------------|
| de 6 h. à 12 h. | : Mubumbyi |
| de 12h. à 18 h. | : S/chef Gakeri |
| de 18h. à 24 h. | : Nagahigi |
| de 24h. à 6 h. | : Mubumbyi |
- b) Journée du 17 juillet 1956:
- | | |
|-----------------|------------------|
| de 6h. à 12 h. | : Nagahigi |
| de 12h. à 18 h. | : S/chef Kimonyo |
| de 18h. à 24 h. | : Mubumbyi |
| de 24h. à 6 h. | : Nagahigi |
- c) Journée du 18 juillet 1956:
- | | |
|-----------------|------------------|
| de 6h. à 12 h. | : S/chef Kimonyo |
| de 12h. à 18 h. | : S/chef Gakeri |
| de 18h. à 24 h. | : Nagahigi |
| de 24h. à 6 h. | : Mubumbyi. |

La direction du poste de contrôle est assurée par Monsieur MUBUMBYI, qui veillera à ce que les formulaires de contrôle soient correctement établis.-

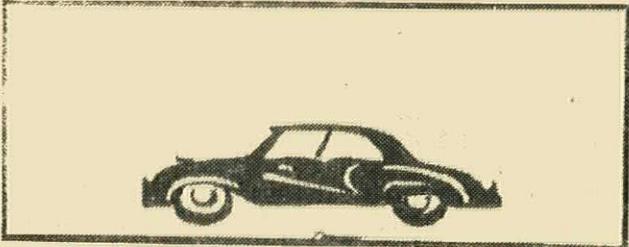
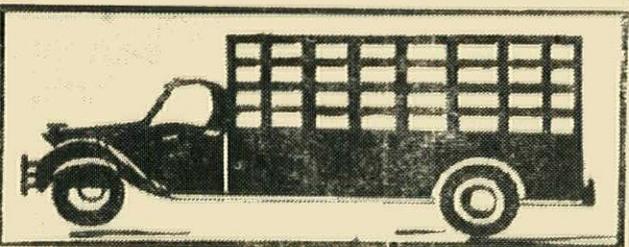
Pour l'Administrateur de Territoire, en route,
L'Administrateur Territorial Assistant,

NAEGELS, J.-



route de Kigali, Gahini, Kibungu à Rayonza
 (1) N° Poste comptage Rayonza
 Direction venant de Kigali, Gahini et Kibungu à Rayonza

Journée du
 Siku ya
 Nuit du au
 Busiku ya mpaka

		VEHICULES LEGERS - GARI NYEPESI				VEHICULES LOURDS - GARI NZITO					
										Totaux	
de 6 h. à 18 h. comptage de jour hesabu ya muchana	<u>Kigali</u>	16.7.56	+++	+++	+++	+++	11	22	+++	5	27
		17.7.56	+++					9		5	26
		18.7.56	+++	+++	+++	11		17	+++	5	20
	<u>Gahini</u>	16.7.56	+++	+++	+++			15	+++	5	16
		17.7.56	+++	+++	11			18		2	17
		18.7.56	+++	+++	+++			15	+	2	19
	<u>Kibungu</u>	16.7.56	+++	+++				10	+++	1	17
		17.7.56	+++	+++	1			16	1	1	17
		18.7.56	+++					9	11	2	11
de 18 h. à 6 h. * comptage de nuit hesabu ya usiku	<u>Kigali</u>	16.7.56					4	11	2	6	
		17.7.56	+++					5		3	8
		18.7.56						3	1	1	4
	<u>Gahini</u>	16.7.56	+++					5		4	9
		17.7.56	+++	111				8		3	11
		18.7.56	+++	1				6	11	2	8
	<u>Kibungu</u>	16.7.56	11					2	1	1	3
		17.7.56	11					2		3	5
		18.7.56	1					1	-	-	1

(1) A désigner par les T. P. — S'il s'agit d'un poste de comptage dû à l'initiative de l'A.T. désigner l'emplacement exact.

Total général

219

RUANDA-URUNDI

RECENSEMENT DE LA CIRCULATION ROUTIERE

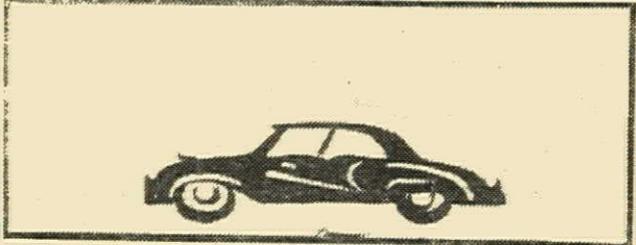
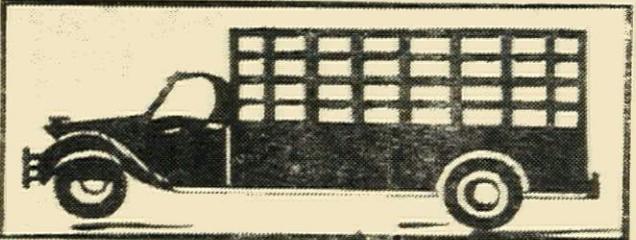
SERVICE DES T. P.

Mukaguo wa njia za gari

Feuille de comptage

Cheti cha hesabu

Territoire de	Journée du
route de à	Siku ya
(1) N° Poste comptage	Nuit du au
Direction venant de	Busiku ya mpaka

	VEHICULES LEGERS - GARI NYEPESI	VEHICULES LOURDS - GARI NZITO	
			Totaux
de 6 h. à 18 h. comptage de jour hesabu ya muchana			
de 18 h. à 6 h. comptage de nuit hesabu ya usiku			

(1) A désigner par les T. P. — S'il s'agit d'un poste de comptage dû à l'initiative de l'A.T. désigner l'emplacement exact.

Total général

--

152

Attention 526. Quel jour

1111 1111 1111 115
xxx xx. xxxxx.

compter les véhicules

1) avant de Kijohi.

- 2) " de Bobina.
- 3) " de Kibuna Ju

1 fiche pour chaque route

En détails voir 9
 à passer chez M. Belleron à Kijohi
 Les pièces de la machine de Kijohi
